



Tarifs municipaux des services proposés 2024

Tranche	Quotient familial	Accueil périscolaire et études surveillées	Restauration scolaire et restauration du mercredi	ALSH vacances et Mercredi	
				Obligation de présence de 9h30 à 16h30 à l'heure avec repas	Obligation de présence de 9h30 à 16h30 à l'heure sans repas (1/2 journée de 7h à 12h ou de 13h30 à 19h)
		<u>RESIDENTS + ULIS</u>	<u>RESIDENTS + ULIS</u>	<u>RESIDENTS + ULIS</u>	<u>RESIDENTS + ULIS</u>
QF<700€	A	2,90 €	3,60 €	1,15 €	0,80 €
701€<QF<1050€	B	3,60 €	4,35 €	1,50 €	1,06 €
1051€<QF<1300€	C	3,90 €	4,60 €	1,60 €	1,14 €
1301€<QF<1500€	D	4,10 €	4,90 €	1,70 €	1,21 €
1501€<QF<1900€	E	4,35 €	5,15 €	1,80 €	1,27 €
1901< QF	F	4,50 €	5,30 €	1,90 €	1,35 €
Sans inscription ou après la date limite d'inscription		Tarif de votre tranche + 1€	Tarif de votre tranche + 1€	Tarif de votre tranche + 3€	Tarif de votre tranche + 3€

Toute absence non justifiée facturation 1/2 journée : 5h journée complète : 8h

Si vous ne respectez pas ces délais, une pénalité de facturation vous sera attribuée en plus de votre tarif en fonction de votre quotient familial.



Récapitulatif des modalités d'inscription



Services	Quand inscrie mon enfant?	Date limite d'annulation	Cas exceptionnels	Modalités de paiement	Divers
Accueil périscolaire Matin et Soir					Toute demande d'inscription après la date butoir est soumise à des pénalités de facturation de 1.€ par activité et par enfant.
Restauration scolaire	Avant le 20 du mois précédent Ex: avant le 20 août pour le mois de septembre	48h avant la prestation et avant 10h Les samedis , dimanches, jours fériés ne sont pas pris en compte	<u>Enfant malade</u> : une attestation sur l'honneur des parents devra être transmise dans les 48h suivant l'absence. Passé ce délai, les prestations seront facturées.	Dès réception de votre facture jusqu'à la date butoir figurant sur celle-ci: - Paiement en ligne depuis le portail famille	Études: ATTENTION si votre enfant fréquente l'étude et l'accueil du soir, merci de ne cocher que la case étude sinon double facturation.
Etudes surveillées					
Accueil de loisirs mercredi	Avant le 20 du mois précédent le début des vacances (pour toute la période de vacances_ attention si la période est sur 2 mois.	10 jours avant la date du début des vacances	<u>Absence d'un enseignant, grève et fermeture de classe</u> : prévenir dès connaissance de l'information et au plus tard le jour même. Nous ne pouvons pas annuler les prestations automatiquement car les enfants peuvent venir à l'école et être réparti dans d'autres classes. C'est donc aux familles d'informer le service même si certains directeurs prévoient d'une absence (ce qui n'est pas le cas pour toute les écoles).	- En espèce (encaissement jusqu'à 300€ maximum par facture) - En chèque à l'ordre de RR Enfance Jeunesse Louvres - En carte bancaire	
Accueil de loisirs Petites Vacances Scolaires	<p>ⓂVacances de la Toussaint 2024 : pour les 2 semaines, avant le 20 septembre 2024.</p> <p>ⓂVacances de décembre 2024 : pour les 2 semaines, avant le 20 novembre 2024.</p> <p>ⓂVacances de février 2025 : pour les 2 semaines, avant le 20 janvier 2025.</p> <p>ⓂVacances d'avril 2025 : pour les 2 semaines, avant le 20 mars 2025.</p>	<p>Vacances de la Toussaint : annulation au plus tard le 11 octobre 2024</p> <p>Vacances de décembre : annulation au plus tard le 13 décembre 2024</p> <p>Vacances de février : annulation au plus tard le 7 février 2025</p> <p>Vacances d'avril : annulation au plus tard le 4 avril 2025</p>			
Accueil de loisirs Grandes Vacances Scolaires (juillet et août)	1 mois avant la date du début des vacances soit le 7 juin 2025	15 jours avant la date du début des vacances soit le 22 juin 2025 pour les deux mois		- Par prélèvement automatique (en fournissant un rib) - En chèque CESU (accueils périscolaires tout âge et accueils de loisirs uniquement jusqu'à 6 ans de l'enfant)	Toute demande d'inscription après la date butoir est soumise à des pénalités de facturation de 3€ par activité et par enfant.

Attention: les majorations ne s'appliquent qu'en cas de retard d'inscription. Ce n'est pas le cas si c'est une absence non justifiée.